

## Séance du 17 octobre 2022

Nombre de  
conseillers élus : 23

Conseillers  
en fonction : 23

Présents : 20

Procurations : 3

Date de convocation : 10/10/2022

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Thierry WENDLING qui a donné procuration à Julien KOEGLER, Marta CHATAIGNEAU qui a donné procuration à Sabrina BRONNER, de Murielle HOENEN qui a donné procuration à Stéphane SCHNEIDER, d'Audrey FRINDEL arrivée au point n°3 et de Steve JECKO absent excusé ayant précisé qu'il arrivera en retard et qui est arrivé au cours de la discussion du point n°4 mais n'a pas pris part au débat et au vote.

### ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AOÛT 2022**
3. **DCM2022-45 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT DE VÉHICULE ELECTRIQUE ET PLAN DE FINANCEMENT**
4. **DCM2022-46 – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES INTÉRÊTS DE RETARD POUR LA TAXE D'URBANISME**
5. **DCM2022-47 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN**
6. **DCM2022-48 – COMMUNICATIONS DU MAIRE**
7. **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**
8. **POINTS DIVERS**
  - ✓ Illuminations de Noël
  - ✓ Chauffage des bâtiments publics
  - ✓ Attribution des marchés pour les travaux au moulin
  - ✓ Fête de Noël des seniors le 18 décembre 2022

Monsieur le Maire salue les conseillers municipaux présents. Il excuse Audrey FRINDEL qui assiste au conseil d'école d'ABCM et Steve JECKO qui arrivera avec du retard.

#### 1. DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les délibérations sont signées par le Maire et par le secrétaire de séance.

#### 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AOÛT 2022

Le procès-verbal de la séance du 29 août 2022 est adopté à 21 voix pour, en l'absence de Audrey FRINDEL arrivée au point n°3 et de Steve JECKO arrivé au cours de la discussion du point n°4 et qui n'a pas pris part au débat ni au vote sur le point n°4.

### **3. DCM2022-45 DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT DE VEHICULE ELECTRIQUE ET PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de certains véhicules des services techniques et plus spécifiquement du PEUGEOT BOXER et du plateau RENAULT MAXITY.

Compte tenu de la conjoncture et de la nécessité de tenir compte des contraintes environnementales, Monsieur le Maire propose d'acquérir un véhicule électrique en remplacement du fourgon BOXER.

Différents essais ont été effectués et l'utilisation d'un véhicule électrique, pour les services techniques, est apparue comme pertinente puisqu'il permettra de se déplacer vers l'Eurométropole après activation de la Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE)-m. Pour le bon fonctionnement du véhicule, il faudra également prévoir une borne de rechargement.

L'achat d'un véhicule électrique et de la borne de rechargement permettent d'émarger à deux types d'aides :

- D'une part, l'aide de l'Etat à demander, après livraison du nouveau véhicule et mise à la casse d'un ancien véhicule diesel.
- D'autre part, une aide de la Région Grand Est, à solliciter en amont de toute signature de bon de commande.

L'aide de l'Etat correspond au bonus écologique. Elle concerne les véhicules électriques et hybrides rechargeables neufs. Pour 2022, le bonus maximum est de 6 000 € pour les voitures électriques neuves dont le coût d'acquisition est inférieur à 47 000 €.

L'aide de la Région Grand Est apparaît comme un soutien à l'adaptation, à la conversion ou auetrofit (c'est-à-dire la transformation d'un véhicule thermique en véhicule électrique) et à l'acquisition routiers à faibles émissions.

Pour les subventions régionales, il est prévu :

- Un forfait par taille de véhicule : jusqu'à 40 % du coût HT éligible du nouveau véhicule électrique.
- Un plafond d'aide par taille de véhicule. Dans le cas de l'acquisition d'un nouveau véhicule, le coût éligible est le surcoût HT du modèle par rapport au modèle diesel équivalent.
- Une aide pour la borne de rechargement.

Pour le dossier d'aide de la Région, la demande est à initier avant toute signature de devis avec constitution d'un dossier de demande.

Il appartient aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les acquisitions et de lui déléguer l'autorisation d'établir le plan de financement s'y réfèrent.

#### ***Le Conseil Municipal,***

**Ouï** les explications fournies par Monsieur le Maire,

*après en avoir délibéré*, à l'unanimité :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter les subventions pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques de la commune ainsi que pour la borne de rechargement,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil municipal, d'établir le plan de financement nécessaire à l'achat d'un véhicule électrique et de la borne de téléchargement avec obligation d'en informer les conseillers municipaux lors de la séance suivant l'établissement du dossier de subvention,
- **LUI DONNE TOUS POUVOIRS** pour l'exécution de la présente délibération.

### **4. DCM2022-46 DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES INTÉRÊTS DE RETARD**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L 251 A du livre des procédures fiscales, le Conseil Municipal est compétent pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

Une demande de remise gracieuse des intérêts de retard a été formulée le 25 août 2022 suite à la délivrance d'un permis de construire PC154 07 R0006 le 17 août 2017 pour le 12 rue des Anémones. Le montant des majorations et intérêts de retard s'élèvent à 1 590 €. Le débiteur a déjà payé le montant principal (9 253 €), la majoration (220 €) et une partie des pénalités de retards (635 € sur un total de 2 225 €).

Il faut savoir que les intérêts de retard sont liquidés à la fin de chaque mois et peuvent, cumulés sur des années, constituer une somme importante voire disproportionnée par rapport au montant de la taxe liquidée. C'est une spécificité de la taxe d'urbanisme ancien régime.

La décision quant à cette remise gracieuse appartient aux conseillers municipaux et elle n'a aucune incidence sur les finances de la commune.

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'article L251 A du Livre des procédures fiscales,

**Vu** la demande de remise gracieuse formulée le 25 août 2022 suite à la délivrance d'un permis de construire PC154 07 R0006 pour le 12 rue des Anémones en date du 17 août 2017,

**Ouï** les explications fournies par Monsieur le Maire,

*Après en avoir délibéré et discuté, à 8 voix pour, 6 voix contre et 8 abstentions (y compris les procurations) :*

- **DECIDE**, d'accorder la remise gracieuse pour les intérêts de retard formulée le 25 août 2022 suite à la délivrance d'un permis de construire PC154 07 R0006 pour le 12 rue des Anémones en date du 17 août 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à y signer tous les actes y relatifs.

## **5. DCM2022-47      RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement de Coopération intercommunale adresse au Maire de chaque commune membre un rapport d'activités. Ce rapport d'activités fait l'objet d'une communication par les Maires des communes membres, à leur conseil municipal respectif.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par l'intercommunalité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire

Le rapport d'activités relatif à l'année 2021 élaboré par la Communauté de communes du Canton d'Erstein (CCCE) a été communiqué à tous les conseillers.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après avoir entendu les explications de Julien KOEGLER, Maire, Vice-Président à la Communauté de communes du Canton d'Erstein,

après avoir pris connaissance du rapport d'activités de l'année 2021 élaboré par la Communauté de communes du Canton d'Erstein, dont la commune de Gerstheim est membre,

après en avoir discuté,

à l'unanimité, aucune observation n'étant présentée :

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité de l'année 2021 de la Communauté de communes du Canton d'Erstein.

## **6. DCM2022-48      COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **A. - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)**

#### **1. Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)**

Objet	Dates des mandats	Prestataire	Adresse	Montant HT	Montant TTC
5 X APPLE IPAD ET ACCESSOIRES POUR ECOLE	30/08/2022	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	1 972,50 €	2 367,00 €
SERVEUR ET MATERIEL INFORMATIQUE	30/08/2022	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	10 466,09 €	12 559,31 €
REPARATION DEBROUSSAILLEUSE	02/09/2022	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	178,33 €	214,00 €
FOURNITURES MATERIELS TECHNIQUES POUR ARROSSAGE AUTOM SDF ET PONT 8 A 8	02/09/2022	EST ARRO	6 AVENUE JEAN PRECHEUR 67120 Duppigheim	309,52 €	371,42 €
FOURNITURES ENTRETIENS - LAVETTES MICROFIBRES-DETERQUAT-GAZES IMPREGNEES ROSE	02/09/2022	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	1 669,57 €	2 003,48 €
FOURNITURES D'ENTRETIEN - VIRUSTOP	02/09/2022	AMPLITUDE SERVI	Z.I. DE L' EUROPORT 57500 Saint-Avold	1 027,20 €	1 232,64 €
PC PORTABLE ECOLE ELEM CLASSE CP + MICROSOFT OFFICE	05/09/2022	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	8 162,60 €	9 795,12 €
REPARATION CHARIOT ELEVATEUR	05/09/2022	FENWICK	1 rue du Marechal de Lattre de Tassigny 78990 Élancourt	932,61 €	1 119,14 €
REEMPL 1 BLOC OPTIQUE PEUGEOT PARTNER 623BDS67	13/09/2022	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	410,83 €	493,00 €
REEMPL VITRE PORTE RENAULT MAXITY	13/09/2022	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	725,92 €	871,10 €
ARRANGEMENTS 08/22 + GERBE ET RUBAN TRICOLORE LE 25/08/22 + ORCHIDE KARINE	13/09/2022	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	289,17 €	347,00 €
3 FILETS POUR BUTS SUR TERRAINS SYNTHETIQUE	13/09/2022	LECLERC ERSTEIN	45 RUE DU PRINTEMPS 67150 Erstein	195,25 €	234,30 €
FOURNITURES TECHNIQUES - HARNAI CONFORT	16/09/2022	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	139,50 €	167,40 €
LAMPE DE PROJECTEUR 3X POUR ECOLE ELEMENTAIRE	19/09/2022	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	680,49 €	816,59 €
BOUTEILLES DE GAZ POUR FENWICK	21/09/2022	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	47,62 €	57,14 €
FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE	21/09/2022	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	265,34 €	318,41 €
FOURNITURES SCOLAIRES - ELEMENTAIRE	27/09/2022	LIB WACHENHEIM	3 rue des Clefs 67600 Sélestat	232,69 €	279,23 €
RECHERCHE FUITE SUR TERRASSE AUTOPROTEGEE - GYMNASSE	29/09/2022	SMAC ASSISTANCE	Zone Industrielle de Chemaudin 25320 Chemaudin	620,00 €	744,00 €
REPLACEMENT VANNE EGR RENAULT MAXITY 760BDA67	03/10/2022	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	1 409,46 €	1 691,35 €
BRAS DE SECURITE POUR CISAILLE	04/10/2022	KISTER	15 Avenue de Wissembourg 67500 Haguenau	104,06 €	124,87 €
ARRANGEMENTS 09/2022	04/10/2022	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	262,50 €	315,00 €

REPARATION SOUFFLEUR STIHL + DEBROUSAILLEUSE STIHL FS460C	04/10/2022	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	252,42 €	302,90 €
RECHARGEMENT DES EXTINCTEURS - SDF	06/10/2022	SAPIAN	12 RUE FRUCTIDOR 75839 Paris	105,00 €	126,00 €
FOURNITURES TECHNIQUE - PANNEAUX ET CORNIERE PVC POUR DECO NOEL	06/10/2022	SIEHR STRAS	37 ROUTE DU RHIN 67000 Strasbourg	527,13 €	632,56 €
DECORATION DE NOEL	10/10/2022	AGORA	50 B RUE DE LA GARE 67118 Geispolsheim	210,60 €	252,72 €
PROJECTEUR EPSON ET TBI	10/10/2022	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	5 322,06 €	6 386,47 €
PLASTIFIEUSE FELLOWES SATURNE + POCHETTES PLASTIFICATION	11/10/2022	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	221,22 €	265,46 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12/10/2022	LACOSTE DACTYL	15 ALLEE DE LA SARRIETTE 84250 Le Thor	265,09 €	318,11 €
SWICHT HPE - COMMUTATEUR + FAST ETHERNET POUR MAIRIE	17/10/2022	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	228,78 €	274,54 €
BULBE DE PRINTEMPS	17/10/2022	VERVER	4 b De Kolk 1645 VM URSEM	1 546,35 €	1 703,99 €

## 2. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)

Monsieur le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

*Le conseil municipal prend acte de ces communications.*

## B. – AUTRES DECISIONS :

Date prévisionnelle de la prochaine réunion du conseil :

- 21 novembre 2022.

## 7. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

### Commission affaires sociales et seniors

Sabrina BRONNER, Adjointe au Maire, indique que le voyage seniors s'est bien passé, avec le beau temps et de belles excursions. Audrey FRINDEL et Sabrina BRONNER ont effectué un sondage afin de déterminer la destination du voyage l'an prochain.

Les membres de la commission affaires sociales et seniors se retrouveront jeudi 20 octobre à 20 h afin de dresser le bilan de ce voyage, d'évoquer la future destination, d'analyser les réponses aux questionnaires de la Communauté de communes, adressés aux seniors de plus de 60 ans et de discuter de la fête des seniors du 18 décembre prochain.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour et compte tenu du protocole sanitaire en vigueur, il est possible d'organiser une fête de Noël des seniors. La volonté politique de la maintenir est forte et ce d'autant plus que la fête permet les retrouvailles et la convivialité. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il leur appartient d'assurer le service et il demande que tous soient présents, ou remplacés en cas d'absence. Il s'agira de préparer la salle le samedi 17 décembre, d'assurer le service et d'effectuer le rangement le dimanche.

### Comité des Fêtes

Sébastien SCHUEBER, Président, présente les temps forts du village de Noël qui se déroulera le 26 novembre prochain, à savoir : le flashmob, un atelier créatif, la lecture de contes, un atelier bredelé et une exposition d'ustensiles, la crèche vivante et l'arrivée de Saint Nicolas.

Il dresse le bilan de la Kilbe. Tout s'est bien passé, les associations sont satisfaites et les forains ont connu le succès. Il relève l'engagement de la commune et plus particulièrement la réactivité des services techniques pour le nettoyage à l'aide de la société CK Balayage.

Un bilan des différentes manifestations a été présenté :

- La course à pieds Ried Run Rock a réuni 160 participants,
- La marche « en rose pour elles », a permis à plus de 300 personnes de parcourir les 8 km et de récolter la somme de 3 600 €,
- Le marché aux puces a également connu le succès,
- Tout comme l'exposition arboricole qui était une bonne manifestation.

Il y aura très prochainement l'exposition des aviculteurs. Hubert SPRAUL appelle au soutien de l'aviculture. Face à la grippe aviaire, de nombreuses personnes veulent baisser les bras. Il y a un net recul par rapport à 15 ans. Monsieur le Maire indique que même au niveau agricole, certains éleveurs ont décidé de ne rien mettre en production cet hiver afin de lutter contre les surcoûts énergétiques. Les élus seront présents à l'exposition.

Tous les conseillers sont dès à présent invités à participer à la cérémonie du 11 novembre à 11 h avec un rassemblement à 10 h 45.

#### **Commission voirie – déplacements urbains**

Philippe SCHAEFFER, Adjoint au Maire informe les conseillers que les travaux de la rue de la Redoute se poursuivent.

Des travaux entrepris par le SDEA ont débuté au pied du château d'eau. Suite à une pollution du puits de pompage détectée en 2017 et sur les recommandations de l'ARS, la vanne de vidage au pied du château d'eau doit être éloignée de 160 mètres vers l'est.

Philippe SCHAEFFER indique qu'il existe 3 périmètres de protection autour du puits :

- La partie rapprochée qui est clôturée et sur laquelle tout est interdit
- La partie située à 200 – 250 mètres autour, dans laquelle peu de choses sont autorisées
- Le périmètre éloigné dans lequel l'activité est réglementée.

S'agissant des travaux, Monsieur le Maire indique que la rue de Sand et la rue d'Osthouse avaient été barrées par la CEA, de manière simultanée, pour des travaux d'élagage.

Il indique qu'à partir du 24 octobre, le raccordement en eau et en assainissement, rue du Général de Gaulle, du pôle médical, sera effectué, sur demi-chaussée, pour une durée de 3 jours. A cet effet, deux feux tricolores seront installés à la sortie du rond-point en direction du nord.

#### **Conseil Municipal des Jeunes**

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire indique que les membres du conseil municipal des jeunes se retrouveront le samedi 29 octobre pour la plantation d'arbres avec les membres de la commission environnement, agriculture, fleurissement et cadre de vie (si cette opération est possible, en fonction des conditions météo) mais également pour finaliser les affiches pour le village de Noël et les décorations de Noël.

#### **Commission environnement- agriculture – fleurissement - cadre de vie**

Monsieur le Maire rend compte des décisions de la commission :

- Des arbres seront replantés dans le secteur de la rue de Provence et sur la place située en face, le 29 octobre prochain, si le pépiniériste arrive à nous livrer. Dans un second temps, la commission procédera à des replantations dans la rue de Champagne, le long du cours d'eau.
- Une adjudication de bois aura lieu au mois de décembre. Des lots situés dans la forêt communale non soumise à l'ONF seront également adjugés.
- Le devis pour la signalétique bilingue a été signé et le dossier de demande de subvention a été transmis à la CEA. Les membres de la commission devront encore valider le nom des rues.
- La signature très prochaine du bail emphytéotique pour le bunker.

## **8. POINTS DIVERS**

Patricia LUFT demande s'il y a eu des verbalisations, par la police municipale, rue du Général Koenig, sur le chemin du Schlittweg. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a eu aucune verbalisation mais que la règle en vigueur est une circulation interdite à tous véhicules sauf les riverains et que seuls les propriétaires de parcelles sont des riverains. La police municipale fait de la pédagogie et attire l'attention des habitants. Les verbalisations concernent les voitures immobilisées sur le domaine public durant plus de 7 jours après respect de la procédure en vigueur.

#### **Illuminations de Noël :**

Compte tenu de la nécessité d'adopter une sobriété énergétique pour l'hiver, les conseillers municipaux ont été invités à se prononcer sur l'installation des illuminations de Noël étant précisé que toutes nos guirlandes sont en LED.

Il a été proposé d'installer un minuteur pour éteindre les guirlandes plus tôt ou alors d'éteindre le lampadaire. Le prix d'un minuteur est de 150 à 200 € par pièce.

Certains conseillers ont proposé de maintenir l'éclairage de Noël sur l'artère principale, place du Marché, rue du Rhin et aux lieux historiques tels que le Cercle Saint Denis. D'autres ont estimé qu'il faut tout installer afin de conserver la dimension festive après toutes les restrictions que nous avons traversées. D'autres encore ont proposé de réduire la période d'allumage des décorations.

Steve JECKO a indiqué qu'il s'agit d'un sujet clivant et a proposé qu'une communication soit faite en insistant sur la sobriété énergétique des illuminations et sur l'utilisation de LED.

Un important effort ayant été fait sur la consommation de l'éclairage public les 5 dernières années et après discussion, il a été décidé d'installer la majeure partie des illuminations et d'informer la population sur le choix qui a été fait.

#### **Chauffage des bâtiments publics :**

Les nouvelles températures de chauffe ont été validées bâtiment par bâtiment. S'agissant du gymnase, les présidents d'association ont été informés sur la nécessité de maintenir les portes fermées. A la maison de retraite, un suivi particulier est effectué afin de déterminer s'il faut chauffer avec la chaudière gaz ou des radiateurs d'appoint. Il faut savoir que le contrat de gaz souscrit par la Communauté de communes est renouvelé chaque année et que les prix ont augmenté de 70 % en 1 an et demi.

#### **Affaire de personnels :**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de mutation de Julie ULRICH au 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de se rapprocher de son domicile. Suite à la publication du poste et à la réception de candidatures, des entretiens sont prévus prochainement afin de pouvoir organiser la passation des informations.

Deux autres agents sont concernés par la fin de leur contrat au 1<sup>er</sup> novembre. Leurs postes ont également été publiés et tous les deux ont fait acte de candidature. Ils seront recrutés comme fonctionnaire stagiaire avant d'être titularisé.

#### **Attribution de marchés pour le moulin :**

Monsieur le Maire indique que les offres pour les travaux au moulin ont été analysées par une commission composée d'élus de la Communauté de communes et de la commune. A ce jour, 4 lots n'ont pas été attribués à savoir :

- Le lot n° 1 désamiantage
- Le lot n° 5 couverture tuiles / zinguerie / photovoltaïque
- Le lot n° 7 bardage bois
- Le lot n° 11 menuiserie intérieure bois / agencement.

Les lots suivants ont été attribués pour un montant total de 2 529 198,26 €. L'estimatif de l'architecte était de 2 449 222 € soit une augmentation de 3,23 %.

<b>Nature du lot</b>	<b>Attributaire</b>
Lot n° 2 Curage / démolition non structurelle	SPIESS
Lot n° 3 Gros-œuvre / démolition / installation de chantier	CBA
Lot n° 4 Charpente bois	BOIS2BOO
Lot n° 6 Echafaudages	FREGONESE
Lot n° 8 Ravalement de façades / peinture extérieure	DECOPEINT
Lot n° 9 Menuiserie extérieure / aluminium / occultation	BRAUN BOIS ET ALU
Lot n° 10 Cloisons / doublages / faux-plafonds	REATECH
Lot n° 12 Serrurerie / Métallerie	MEDER REMY
Lot n° 13 Cloison mobile	ALGAFLEX
Lot n° 14 Sols souples / carrelage sols / carrelage murs / chape	DIPOL
Lot n° 15 Peinture intérieure	MAYART
Lot n° 16 Sanitaire réseaux enterrés	SPITZER
Lot n° 17 Chauffage ventilation	SANICHAUF
Lot n° 18 Electricité courants forts / courants faibles	ILLER ELECTRICITE
Lot n° 19 Aménagements extérieurs / clôtures	GIAMBERINI Guy
Lot n° 20 Ascenseur	ORONA Est
Lot n° 21 Nettoyage	PRODUNET

Dans le cadre de l'aménagement du moulin, ABCM a été rencontré pour discuter du montant du loyer. Une proposition de loyer leur a été faite à 3 000 € par mois avec indexation sur le coût de la construction.

**RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU JOUR**

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</p> <p>2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AOÛT 2022</p> <p>3. <u>DCM2022-45</u> – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT DE VEHICULE ELECTRIQUE ET PLAN DE FINANCEMENT</p> <p>4. <u>DCM2022-46</u> – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES INTERETS DE RETARD POUR LA TAXE D'URBANISME</p> | <p>5. <u>DCM2022-47</u> – RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN</p> <p>6. <u>DCM2022-48</u> – COMMUNICATIONS DU MAIRE</p> <p>7. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES</p> <p>8. POINTS DIVERS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Illuminations de Noël</li> <li>✓ Chauffage des bâtiments communaux</li> <li>✓ Attribution des marchés pour les travaux au moulin</li> </ul> |
|--|--|

Sabrina BRONNER	Marta CHATAIGNEAU  A donné procuration à Sabrina BRONNER	Joëlle ESTNER	Dominique FICHAUX
Audrey FRINDEL	Robert GASSER	Xavier GIROD	Pascal GRIMM
Murielle HOENEN  A donné procuration à Stéphane SCHNEIDER	Steve JECKO	Sandrine KLEIN	Julien KOEGLER
Fabrice KUNTZ	Nadine LEHMANN	Patricia LUFT	David SIEGWALT
Philippe SCHAEFFER	Stéphane SCHNEIDER	Sébastien SCHUEBER	Cathy SCHWEBEL
Hubert SPRAUL	Thierry WENDLING  A donné procuration à Julien KOEGLER	Joëlle WOHLSCHLEGEL	

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 22 h 05 après que Monsieur le Maire ait souhaité une bonne soirée aux conseillers municipaux.